



## apprentissage jeune de 17 ans

Par **sidcat76**, le **10/08/2012** à **07:16**

mon fils est en apprentissage depuis 1 an, son employeur a changé de local (frais de route sup pas prévu au départ) son employeur ne respecte pas du tout la loi :  
il est payé sur la bas de 151.57 soit soit 35 h semaine alors qu'il travaille 36.50 semaine  
horaire écrit sur le contrat  
tout les mois il lui deduit une moyenne de 16 h on ne sait pas pourquoi (quoique étant donné qu'il le met sur des chantiers non déclarés) je pense qu'il se couvre vis à vis du fisc  
enfin il est locataire de son local il n'y a pas d'eau pas de lavabo ni toilette son employeur me dit que ce n'es pas obligatoire vu qu'il est locataire  
il n'autorise pas mon fils à prendre le bus car il dit qu'il ne peut pas le ramener à l'heure s'il est sur un chantier (donc encore dépassement d'horaire)  
cette hiver mon fils va devoir mangé sur place dans un local sans eau ni chauffage est ce légal de plus il rentre quelques fois couvert de poussières jusqu'à moucher du sang (sciures de bois, et poussière de carrelages) ne doit t'il pas porter un masque et ne doit il pas y avoir un système d'aspiration dans l'atelier ?  
son employeur refuse une rupture de contrat à l'amiable nous sommes dans une impasse que faire  
merci bcp de me répondre nous envisageons qu'il arrete tout mais de cette manière nous nous mettrions en tort que faire ?

Par **P.M.**, le **10/08/2012** à **09:37**

Bonjour,

Je pense que la première chose à faire est de se rapprocher de l'Inspection du Travail et éventuellement par ailleurs que le salarié demande une visite au Médecin du Travail...

L'abandon de poste n'est certainement pas une solution qui en plus mettrait le salarié dans son tort...

Il y aurait la possibilité de demander la résiliation du contrat d'apprentissage au Conseil de Prud'Hommes...